



**PRÉFET  
DE LA MANCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

D.D.T.M. DE LA MANCHE

14 MARS 2024

ARRIVÉE SE

Direction  
départementale  
des territoires et de la mer

Guichet unique de l'eau

**RAPPEL DES RÉFÉRENCES DU DOSSIER :**

n° Cascade :

Date de dépôt :

(cadre réservé à l'administration)

**FORMULAIRE MIS À DISPOSITION POUR L'ÉLABORATION DE VOTRE DOSSIER DE  
DÉCLARATION LOI SUR L'EAU**

conformément à l'article R.214-32-4 du code de l'environnement

**NOM DU DEMANDEUR ET OBJET DE LA DEMANDE**

- Nom du demandeur ou dénomination de la société : *Bazire Jérôme*

- Objet de la demande : *prolongement d'un brouage de sortie d'un ancien plan d'eau*

**COMMENT ÉTABLIR UNE DEMANDE DE DÉCLARATION**

Cette demande de déclaration est à déposer au service de la MISE en 3 exemplaires dont un numérique. Elle comprend 8 pièces :

**Pièce N° 1 :** Le nom et l'adresse du demandeur.

**Pièce N° 2 :** L'emplacement sur lequel les travaux doivent être réalisés :

- Nom de la Commune ;
- Plan au 1/ 25 000 situant le projet ;
- Plan cadastral au 1/ 2 000 situant le projet ;

**Pièce N° 3 :** Une note explicative sur les travaux comportant :

- une description précise et détaillée du projet (longueur de cours d'eau modifié, engins utilisés, etc.) ;
- les objectifs du projet ;
- les rubriques de la nomenclature définie à l'article R.214-1 du Code de l'environnement au regard desquelles la déclaration Loi sur l'eau est déposée.

**Pièce N° 4 :** Un document d'incidence des travaux sur la ressource en eau, le milieu aquatique, les écoulements, le niveau et la qualité des eaux y compris de ruissellement. Elle décrit les modalités d'exécution des travaux envisagées prenant en compte la sensibilité de l'environnement proche. Cette pièce justifiera de la compatibilité du projet avec le SDAGE et le cas échéant le SAGE. Elle précisera enfin les mesures correctrices et compensatoires envisagées.

*Le service Police de l'eau peut demander à ce que cette pièce soit réalisée par un bureau d'étude.*

**En cas de projet soumis à étude d'impact, celle-ci est fournie au service instructeur et peut se substituer à la pièce n°4 si elle contient les informations nécessaires.**

**Pièce N° 5 :** Un document d'évaluation des incidences du projet sur le réseau NATURA 2000

**Pièce N° 6 :** Les moyens de surveillance des prélèvements et des déversements prévus y compris ceux liés à l'organisation du chantier : approvisionnement en carburant, base-vie, etc.

**Pièces N°7 :** Les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier, notamment les pièces N°3 et N°4

**Pièces N°8 :** Un résumé non technique de l'opération et les raisons du choix retenu parmi les alternatives.

**BIEN SÉPARER CHAQUE PIÈCE AU SEIN DU DOSSIER DE DÉCLARATION**

## À RÉCEPTION DU DOSSIER, LA PROCÉDURE SUIVANTE SE MET EN PLACE :

- Dans les quinze jours suivant sa réception, un accusé de réception est adressé. Celui-ci indique :
  - soit les pièces ou informations manquantes à l'instruction du dossier avec la date limite de transmission avant rejet tacite de la demande ;
  - soit le fait que le dossier est déclaré complet sur la forme.
- Une fois le dossier déclaré complet sur la forme :
  - Dans un délai de deux mois, il est procédé à un examen du dossier. Celui-ci peut conduire :
    - à la demande d'informations complémentaires permettant l'instruction (dossier déclaré irrégulier). Cette demande d'information interrompt le délai d'instruction ;
    - à la proposition de prescriptions complémentaires nécessaires à la réalisation du projet. Cette proposition de prescription conduit à un rallongement du délai d'instruction initial de deux mois ;
    - à une opposition au projet en cas risque d'atteinte majeure à l'environnement, tel que défini à l'article L.211-1 du code de l'environnement, ne pouvant être évitée par la mise en place de prescriptions ;
    - à une opposition tacite au projet en l'absence de réponse aux demandes de complément ou de proposition de prescription complémentaire ;
    - à une non-opposition au projet.
  - À l'issue de l'instruction :
    - le dossier de déclaration, le récépissé, le cas échéant les prescriptions spécifiques imposées et le cas échéant la décision d'opposition sont adressés aux mairies concernées pour affichage pendant une durée d'un mois au minimum.
    - Ces mêmes documents sont :
      - transmis au président de la commission locale de l'eau ;
      - sont mis à disposition du public sur le site de la préfecture pendant une durée minimale de six mois.

### Avertissements

- Tout défaut de déclaration est passible de sanctions administratives et/ou judiciaires, prévues aux articles L.216-1 et suivants du code de l'environnement. Des contrôles pourront être effectués.
- Si le projet est soumis à la loi sur l'eau, le commencement des travaux ou de l'activité est interdit avant tout accord de l'administration (récépissé ou accord de déclaration / arrêté préfectoral d'autorisation). Des contrôles pourront être effectués avant, pendant et après la réalisation du projet.
- L'inobservation des dispositions figurant dans le dossier de déclaration déposé entraîne l'application des sanctions prévues à l'article R.216-12 du code de l'environnement.
- La procédure au titre de la loi sur l'eau ne dispense pas le demandeur de solliciter les déclarations et les autorisations requises par au titre d'autres réglementations (code civil, code de l'urbanisme, code rural, code forestier...)
- L'ensemble des informations indiquées dans les feuillets suivants sont nécessaires à l'instruction du dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'eau. Des pièces complémentaires pourront être demandées lors de la complétude (analyse des pièces du dossier sur la forme) et de la recevabilité (analyse des pièces du dossier sur le fond).

Paraphe du demandeur :

JB

Nom et prénom : ...BAZIRE JÉRÔME.....

Date de naissance (pour les particuliers) : ...01/09/1982.....

Raison sociale de la société ou désignation de la collectivité : .....

N° SIRET (pour les entreprises) : .....

Adresse complète (ou siège social) : ...Chemin des mares 50420 Saint buet sur Vire

Téléphone : 06 60 31 38 07

Portable : .....

Fax : .....

Courriel : ...Marion.pecanu@hotmail.fr.....

Qualité du signataire :

- Maître d'ouvrage  
 Mandataire du maître d'ouvrage  
 Autre : .....

S'il s'agit d'une société, le demandeur doit indiquer en quelle qualité il intervient :

- Gérant  
 Directeur  
 Autre : .....

Paraphe du demandeur :

JB

Commune(s)	Section(s)	Parcelle(s)	Propriétaire(s) (NOM et prénom)	Cours d'eau ou ruisseau(x) concerné(s) (permanent ou non)
Guilberville	AB	445	Bazire Jérôme Lecanu Marion	Le ruisseau du Moulin
Guilberville	AB	415	Lemane Isabelle	

Un plan au 1/25.000 et un plan cadastral au 1/2.000 situant le projet doivent obligatoirement être joints au présent dossier.

Paraphe du demandeur :

JB

## Rubrique concernée

Nature Objet de l'ouvrage, de l'installation, des travaux ou de l'activité	Consistance Volume Surface	Rubriques concernées Reportez les numéros des rubriques que vous avez cochées dans la Nomenclature Eau
travaux conduisant à modifier le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau	3 mètres	3.1.2.0 (D)

Description des travaux à réaliser (modalités d'intervention, matériel et matériaux utilisés, engins utilisés...)  
Joindre obligatoirement un schéma ou croquis détaillé du projet avec les mesures (plans et coupes)

Relier une buse servant d'écouloir à notre plan d'eau dans laquelle passe également un cours d'eau à une buse chez notre voisine qui est reliée au réseau fluvial -

- Démontez la clôture de notre voisine -
- Enlever la souche
- Creuser une tranchée de la sortie du plan d'eau jusqu'au regard de notre voisine avec une mini pelle 2T500
- Installation des buses scellées au ciment -
- Remise en place de la terre enlevée en creusant auparavant -
- Réinstallation d'une nouvelle clôture -

But du projet Limiter les phénomènes de débordements de ce cours d'eau qui créent des détériorations sur la clôture et désagrège le terrain de notre voisine en cas de fortes pluies et jusqu'à des inondations de la voirie dernièrement.

Paraphe du demandeur :

JB

PIECE N° 4

Document d'incidences des travaux sur la ressource en eau, le milieu aquatique, l'écoulement, le niveau et la qualité des eaux

Analyse de la compatibilité avec le Sdage et le Sage

Mesures correctives et compensatoires envisagées

*Le service Police de l'eau peut demander à ce que la notice d'incidence soit réalisée par un bureau d'étude.*

**En cas de projet soumis à étude d'impact, celle-ci vient en substitution de la pièce n°4**

Description du site sur lequel les travaux seront réalisés

Site sur une zone industriel comprenant un plan d'eau qui reçoit l'eau du ruissseau du moulin qui est rejetée en bordure de propriété par un exutoire. Notre voisine a une buse trop petite ce qui crée une bassin d'eau stagnante car le débit de sortie est trop important pour ce diamètre.

Incidences du projet sur la ressource en eau, le milieu aquatique, les écoulements, le niveau et la qualité des eaux

Aucunes incidences sur la ressource en eau, ni le milieu aquatique le plan d'eau restant à l'identique -  
les écoulements seront mieux dirigés, cela évitera le phénomène de débordement lors de fortes pluies -  
la qualité des eaux sera inchangée

Compatibilité avec le SDAGE et éventuellement le SAGE

Mesures correctrices et compensatoires prévues :

Les raisons pour lesquelles le projet a été retenu par comparaison avec parmi les alternatives envisagées

Paraphe du demandeur :

JB

Joindre le formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 ou procéder ci-dessous à l'analyse décrite à l'article R.414-23 du code de l'environnement.



PIECE N°6

Moyens de surveillance et d'intervention en cas d'incident ou d'accident

Moyens de surveillance prévus

Vérifications de l'écoulement

Il y a peu de risque d'incident, voir aucun -  
le terrain est accessible, les travaux à réaliser sont simples.

Moyens d'intervention en cas d'incident ou d'accident

Paraphe du demandeur :

JB

## PIECE n°7

Éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier, notamment des pièces n°3 et n°4

Votre dossier doit obligatoirement être constitué des éléments graphiques, plans ou cartes, utiles à sa compréhension. Chaque élément graphique sera numéroté et joint en annexe au présent formulaire.

<b>A minima, documents obligatoires a la compréhension du dossier :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> plan de situation lisible avec localisation précise du projet (carte IGN) au 1/25 000	1
<input checked="" type="checkbox"/> plan masse sur support cadastral au 1/ 2 000	2
<input checked="" type="checkbox"/> schéma ou croquis décrivant le projet	3
<b>Documents utiles a la compréhension du dossier (liste non exhaustive) :</b>	
<input type="checkbox"/> profils en long et en travers ;	
<input type="checkbox"/> plans, coupes du projet ;	
<input type="checkbox"/> photos du site en l'état actuel (préciser l'endroit a partir duquel les photos ont été prises ainsi que l'angle de prise de vue) ;	4
<input type="checkbox"/> éventuellement report du schéma du projet sur les photos du site (simulation) ;	5
<input type="checkbox"/> si nécessaire, note explicative et descriptive complémentaire.	6

Paraphe du demandeur :

JB

PIECE n°8

Résumé non technique de l'opération et des critères ayant conduit au choix retenu parmi les alternatives

Paraphe du demandeur :

JB

Le formulaire Complété doit contenir, entièrement renseignées, les pièces suivantes :

**Pièce N° 1 :** Le nom et l'adresse du demandeur.

**Pièce N° 2 :** L'emplacement sur lequel les travaux doivent être réalisés :

- Nom de la Commune ; *Quilberville 50460*
- Plan au 1/ 25 000 situant le projet ;
- Plan cadastral au 1/ 2 000 situant le projet ;

**Pièce N° 3 :** Une note explicative sur les travaux dans laquelle apparaissent une description précise et détaillée du projet (longueur de cours d'eau modifié, engins utilisés...) et le but du projet. Les rubriques de la nomenclature de l'article R.214-1 du Code de l'environnement concernés par les travaux doivent être précisés.

**Pièce N° 4 :** L'étude d'impact ou un document d'incidence des travaux sur la ressource en eau, le milieu aquatique, l'écoulement, le niveau et la qualité des eaux (description du site sur lequel les travaux seront réalisés ; conséquences directes ou indirectes du projet en tenant compte du ruissellement, des variations saisonnières et climatiques ; compatibilité avec le SDAGE ou éventuellement le SAGE ; mesures correctrices et compensatoires prévues ; les raisons pour lesquelles le projet a été retenu parmi les alternatives envisagées *Le service Police de l'eau peut demander à ce que la notice d'incidence soit réalisée par un bureau d'étude.*

**Pièce N° 5 :** Un document d'évaluation des incidences du projet au titre de NATURA 2000

**Pièce N° 6 :** Les moyens de surveillance prévus et les moyens d'intervention en cas d'incident ou d'accident

**Pièces N°7 :** Les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier, notamment les pièces N°3 et N°4

**Pièces N°8 :** Un résumé non technique de l'opération et les raisons du choix retenu parmi les alternatives.

**Pièce N° 9 :** En cas de projet soumis à analyse préalable de l'autorité environnementale sur la réalisation d'une étude d'impact, joindre la décision

Fait à *Saint Louet sur Vie*.....(lieu)

Le *10 Mars 2024*.....(date)

Signature du demandeur. 

ou du représentant habilité à engager la société

**(obligatoire)**